



AVIS DE PUBLICITE POUR L'INSTALLATION D'UN FOODTRUCK SUR LE DOMAINE PUBLIC

1- Identification de la collectivité

Commune des **CONTAMINES-MONTJOIE (74170)**, commune de Haute-Savoie, dont le numéro de SIREN est le 217.400.852, ayant son siège social en son Hôtel de Ville sise à LES CONTAMINES MONTJOIE (74170), 4 route de Notre Dame de la Gorge.

2- Objet de l'avis

La commune des **CONTAMINES-MONTJOIE** informe les candidats potentiels de la mise à disposition d'une partie de son domaine public pour l'installation d'un foodtruck, **destiné à une activité de vente de glaces, de snack et de boissons, pour une durée de trois saisons estivales.**

Cette occupation donne lieu à la délivrance d'une **autorisation d'occupation temporaire du domaine public** (AOT), après mise en concurrence préalable, conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

3- Description de l'emplacement

Sur la commune des CONTAMINES-MONTJOIE (74170), lieudit LA GORGE D'EN HAUT, un emplacement de terrain, dimensionné environ 3 m x 5 m, permettant l'installation d'un véhicule léger de vente ambulante à **prendre sur** la parcelle cadastrée :

Section	Numéro	Lieudit	Superficie
E	1504	La Gorge d'en Haut	00ha 08a 22ca

Etant ici précisé que 500 m² de ladite parcelle sont mis à disposition de la Réserve Naturelle de Haute-Savoie (ASTERS).

L'implantation exacte sera définie conjointement entre la Commune, la réserve naturelle et le candidat retenu, la Commune demeurant seule décisionnaire.

4- Conditions d'occupation

Activité autorisée : vente de glaces, snacking et boissons

Période d'exploitation : du 1er juin au 30 septembre

Horaires autorisés : entre 09h00 et 19h00

Aucun stationnement nocturne autorisé : le véhicule devra quitter les lieux en dehors des horaires d'exploitation.

L'emplacement devra être libre en dehors des périodes d'ouverture.

Forme juridique : L'autorisation prendra la forme d'une convention d'occupation du domaine public, présentant un caractère temporaire, précaire et révocable. Elle est délivrée conformément aux articles L.2122-1 et suivant du Code général de la propriété des personnes publiques.

Elle ne sera régie, dans aucune de ses dispositions, par le statut des baux commerciaux, ni par une quelconque réglementation susceptible de conférer à l'occupant un droit au maintien dans les lieux ou au renouvellement de son titre d'occupation.

Durée : L'autorisation est délivrée pour une saison estivale (2026). Elle pourra être reconduite tacitement pour deux saisons estivales supplémentaires (2027 et 2028).



5- Redevance

Conformément la décision n°DEC2025-039 du 18 décembre 2025, la redevance mensuelle de cette occupation est de **170,00 euros TTC**.

Elle est payable mensuellement et révisable annuellement.

6- Procédure de sélection

La présente procédure vise à garantir la transparence, l'égalité de traitement des candidats et une sélection objective. Il s'agit d'une procédure de sélection préalable souple, non assimilable à un marché public.

7- Critères de sélection

Les candidatures seront analysées au regard des critères suivants :

- Qualité, diversité et originalité de l'offre alimentaire
- Qualité des produits (notamment produits locaux et circuits courts)
- Intégration paysagère et esthétique du véhicule
- Prise en compte des enjeux environnementaux (déchets, emballages, énergie, empreinte carbone)
- Organisation de l'activité (dates, horaires, approvisionnement, gestion des flux)
- Expérience et références professionnelles

La Commune se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure ou de ne retenir aucun candidat.

8- Contenu du dossier de candidature

Le dossier devra comporter :

- Une présentation du candidat (statut, expérience, références)
- Une description détaillée du projet (type de produits, carte, positionnement)
- Une présentation du véhicule (photos, dimensions, intégration visuelle)
- Les modalités d'exploitation (horaires, organisation, approvisionnement)
- Les justificatifs administratifs : immatriculation, assurance responsabilité civile professionnelle, carte de commerçant ambulant (le cas échéant)

9- Modalités de remise des candidatures

Les candidatures devront être transmises par mail : foncier@mairie-lescontamines.com

Date limite de réception : 22 mai 2026 à 12h00

10- Renseignements complémentaires

Toute question relative à cet avis sera adressée par mail à l'adresse suivante : foncier@mairie-lescontamines.com

11- Date de publication

Le 05/05/2026